# Annexe de la mise à jour n° 3 - 6 mars 2008

#### **CHAMPAGNE AU MONT D'OR**

## Programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 15 octobre 2007 achevant le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de l'Epoux :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

## Zones de publicité

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 février 2007 portant révision du règlement intercommunal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur les communes de Champagne au Mont d'Or et de Limonest :

- l'annexe arrêté de publicité, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

## **COLLONGES AU MONT D'OR**

## Lotissements avec maintien des règles

Conformément à l'arrêté municipal du 6 février 2008 autorisant le maintien des règles du lotissement le " Clos du Pommier " :

- l'annexe, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### **CURIS AU MONT D'OR**

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes AC1 - relatives à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2007, portant inscription au titre des monuments historiques :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### **DARDILLY**

## Zones de publicité

Conformément à l'arrêté municipal du 27 février 2007 portant révision du règlement de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur la commune de Dardilly :

- l'annexe arrêté de publicité, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### **DECINES-CHARPIEU**

## Zones de publicité

Conformément à la délibération du Conseil municipal de Décines-Charpieu du 19 décembre 2007, révisant l'arrêté municipal du 17 février 1995 portant règlement local relatif aux publicités, aux enseignes et pré-enseignes sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu :

- l'annexe arrêté de publicité, pièce écrite, est complétée en conséquence.

### **ECULLY**

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 août 2007 portant inscription au titre des monuments historiques l'horloge monumentale située place Vauboin à Tassin La Demi Lune :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

## Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 11 février 2008 prononçant la suppression de la ZAC de Moulin Berger à Ecully :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

# Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 11 février 2008 prononçant la suppression de la ZAC du Centre à Ecully :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

#### **FEYZIN**

#### Zones de publicité

Conformément à l'arrêté municipal du 1er septembre 2005, portant règlement local relatif aux publicités, aux enseignes et pré-enseignes sur le territoire de Feyzin :

- l'annexe arrêté de publicité, pièce écrite, est complétée en conséquence.

#### **FRANCHEVILLE**

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 mars 2007, portant inscription au titre des monuments historiques le séminaire Saint-Irénée en totalité, intérieur et extérieur, avec son parc, sis 6 allée Jean-Paul II à Sainte Foy les Lyon, à l'exception de la ferme attenante et du garage qui se trouvent dans le parc :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### **GENAY**

# Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AS1 - résultant de l'installation de périmètre de protection des eaux potables et minérales.

Conformément à l'arrêté interpréfectoral du 10 août 2007 modifiant l'article 12 de l'arrêté interpréfectoral du 08 septembre 2000 qui autorise le syndicat intercommunal de distribution d'eau Dombes-Saône à prélever, à utiliser l'eau potable des captages de "Port masson" situés à Massieux et à implanter les périmètres de protection sur le territoire de cette commune avec extension de ces périmètres sur le territoire de la commune de Genay :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### **GIVORS**

# Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes PM1 résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et servitudes en zones submersibles.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du Garon, du Mornantet et du Merdanson de Chaponost, sur les communes de Brignais, Givors, Grigny, Millery, Montagny et Vourles :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### **GRIGNY**

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes PM1 résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et servitudes en zones submersibles.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du Garon, du Mornantet et du Merdanson de Chaponost, sur les communes de Brignais, Givors, Grigny, Millery, Montagny et Vourles :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### **JONAGE**

## Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)

Conformément à l'arrêté interpréfectoral n°2008-1343 en date du 10 janvier 2008 complétant le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry approuvé le 22 septembre 2005 par un tableau mentionnant les établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones A, B et C, et par un plan indiquant les courbes de bruit la nuit :

- l'annexe du plan d'exposition au bruit est complétée en conséquence.

#### LA TOUR DE SALVAGNY

## Lotissements avec maintien des règles

Conformément à l'arrêté municipal du 27 décembre 2007 autorisant l'association syndicale libre " Les jardins de La Tour" à maintenir les règles du lotissement :

- l'annexe, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### LIMONEST

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes AC1 - relatives à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2007, portant inscription au titre des monuments historiques du château de Saint André du Coing , situé 26 chemin de Méruzin à Saint Didier au Mont d'Or, des communs (façade et toitures), de la terrasse y compris de la tour sud-est et des vestiges de la tour sud-ouest qui la bornent, du parc, du mur de soutènement, du mur de clôture, ainsi que de la parcelle AY n°84 sur laquelle ces éléments sont implantés :

- l'annexe des servitudes d'utilité publiques, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

## Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 9 juillet 2007 modifiant le dossier de création de la ZAC des Bruyères :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

## Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 11 février 2008 prononçant la suppression de la ZAC "Sans Souci " à Limonest :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

## Zones de publicité

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 février 2007 portant révision du réglement intercommunal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes sur les communes de Champagne au Mont d'Or et de Limonest :

- l'annexe arrêté de publicité, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### LYON 3ème

### Programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 15 octobre 2007, supprimant le programme d'aménagement d'ensemble Villette-Paul Bert sur la commune de Lyon 3ème :

- l'annexe des périmètres reportés, plans et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### LYON 5ème

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 mars 2007, portant inscription au titre des monuments historiques le séminaire Saint-Irénée en totalité, intérieur et extérieur, avec son parc, sis 6 allée Jean-Paul II à Sainte Foy les Lyon, à l'exception de la ferme attenante et du garage qui se trouvent dans le parc :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 août 2007, portant inscription au titre des monuments historiques l'horloge monumentale située place Vauboin à Tassin La Demi Lune :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### LYON 6ème

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 mai 2007, portant inscription au titre des monuments historiques l'église Saint Pothin en totalité, y compris son autel sis place Edgar Quinet à Lyon 6ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### LYON 9ème

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 août 2007, portant inscription au titre des monuments historiques l'horloge monumentale située place Vauboin à Tassin La Demi Lune :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### **MEYZIEU**

# Plans d'exposition au bruit des aérodromes (PEB)

Conformément à l'arrêté interpréfectoral n°2008-1343 en date du 10 janvier 2008 complétant le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry approuvé le 22 septembre 2005 par un tableau mentionnant les établissements d'enseignement et de santé situés dans les zones A, B et C, et par un plan indiquant les courbes de bruit la nuit :

- l'annexe du plan d'exposition au bruit est complétée en conséquence.

### **POLEYMIEUX AU MONT D'OR**

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes AC1 - relatives à la protection des monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2007, portant inscription au titre des monuments historiques :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### **RILLIEUX LA PAPE**

### Périmètres de sursis à statuer

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 15 octobre 2007 instaurant l'extension du périmètre d'études existant sur le secteur de Rillieux Village :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes PM2 - relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2007 instituant des servitudes d'utilité publique sur et autour du site de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux située lieudit "Grand Montcharra" à Rillieux la Pape :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièces écrite, est modifiée en conséquence.

#### SAINT DIDIER AU MONT D'OR

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes AC1 - relatives à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2007, portant inscription au titre des monuments historiques du château de Saint André du Coing , situé 26 chemin de Méruzin à Saint Didier au Mont d'Or, des communs (façade et toitures), de la terrasse y compris de la tour sud-est et des vestiges de la tour sud-ouest qui la bornent, du parc, du mur de soutènement, du mur de clôture, ainsi que de la parcelle AY n°84 sur laquelle ces éléments sont implantés :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### SAINT GENIS LAVAL

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral du 9 mai 2007, portant inscription au titre des monuments historiques les bâtiments suivants : les bâtiments de l'observatoire, les mires astronomiques, les piliers des instruments, les montures équatoriales Eichens et Brunner, le château d'eau avec son moteur à gaz et sa pompe, le sidérostat et sa lunette fixe, le pavillon Lagrange dans sa totalité, la lunette équatoriale coudée et ses accessoires ainsi que le bâtiment qui l'abrite, le parc et son mur de clôture ainsi que la galerie souterraine, sis 9 av. Charles André à Saint Genis Laval :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### SAINT PRIEST

# Périmètres de sursis à statuer

Conformément à la délibération du conseil de communauté en date du 18 décembre 2007, prenant en considération le projet d'études du secteur village et décidant l'institution d'un périmètre d'études :

- l'annexe des périmètres reportés, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

## Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 15 octobre 2007, approuvant le dossier de création modificatif et le dossier de réalisation de la ZAC Berliet :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### SAINTE FOY LES LYON

### Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 mars 2007, portant inscription au titre des monuments historiques le séminaire Saint-Irénée en totalité, intérieur et extérieur, avec son parc, sis 6 allée Jean-Paul II à Sainte Foy les Lyon, à l'exception de la ferme attenante et du garage qui se trouvent dans le parc :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

## **SATHONAY CAMP**

# Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes PM2 - relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2007 instituant des servitudes d'utilité publique sur et autour du site de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux située lieudit "Grand Montcharra" à Rillieux la Pape :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### SATHONAY VILLAGE

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes PM2 - relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2007 instituant des servitudes d'utilité publique sur et autour du site de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux située lieudit "Grand Montcharra" à Rillieux la Pape :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### TASSIN LA DEMI LUNE

## Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 août 2007, portant inscription au titre des monuments historiques l'horloge monumentale située place Vauboin à Tassin La Demi Lune :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan et pièce écrite, est modifiée en conséquence.

#### **VAULX EN VELIN**

## Programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 21 janvier 2008 indiquant la modification du périmètre du PAE Carré de Soie - secteur Tase à Vaulx en Velin :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

## Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2007 approuvant la suppression de la ZAC du centre ville à Vaulx en Velin :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.

#### **VENISSIEUX**

## Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 15 octobre 2007, approuvant le dossier de création modificatif de la ZAC de Vénissy :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite, est modifiée en conséquence.

### **VILLEURBANNE**

# Droit de préemption urbain (DPU) renforcé

Conformément à la délibération du conseil de communauté du 21 janvier 2008 instituant un droit de préemption urbain renforcé (DPU) sur les immeubles en copropriété situés dans le périmètre concerné par le projet urbain du centre-ville :

- au 110 et 134 rue Francis de Pressensé (parcelles cadastrales BD 42, BD 102, BD 105),
- au 1, 13, 15, 15 bis, 17, 19 et 24 rue Léon Chomel (parcelles cadastrales BD 99, BD 91, BD 90, BD 89, BD 87, BD 86, BD 74).
- au 165 et 167 cours Emile Zola (parcelles cadastrales BD 78, BD 79, BD 80)
- au 2 et 4 rue Jean Bourgey (parcelles cadastrales BD 104, BD 106, BD 103) :
- l'annexe des périmètres reportés au plan local d'urbanisme, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence.